N°01/2026
RAPPORT DE GESTION 2025
DE LA COMMUNE DE ROPRAZ

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :
- de la loi du 20 novembre 2012 sur les communes, entrée en vigueur le 1er juillet 2013
- du règlement du Conseil général du 29 juin 2015,

la municipalité de Ropraz a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport de gestion de la commune établi au 31 décembre 2025.

PREAMBULE

Lors de cet exercice, la municipalité a préparé sept préavis à l'intention du Conseil Général.

La municipalité a siégé 41 fois durant l'année et le Conseil général, sur demande de celle-ci, a tenu quatre séances durant cette même période. Les délégations réparties entre les responsables des différents dicastères ont nécessité, en plus des séances de municipalité, des rencontres et séances de travail spéciales.

Au total, ce sont 766.25 heures effectuées par la municipalité. La prise de connaissance et l'étude des dossiers incombant à chaque municipal ne sont pas prises en considération dans ces chiffres.

L'année 2025 a été à nouveau très chargée pour la municipalité.

Elle s'est notamment penchée sur les sujets suivants :
- Nombreux dossiers d'enquêtes CAMAC.
- Séances pour la révisions du PACom
- Finalisation du projet de régionalisation de l'épuration de la moyenne Broye (EMB)
- Réfection du pont de la Râpe
- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public
- Le choix de mesures de la mise en œuvre du PECC
- Chantier de la Colonie
- Organisation diverses manifestations

INFORMATIONS GENERALES ET DIVERSES

Les manifestations, représentations et mouvements qui ont pu être organisés durant l'année sont :

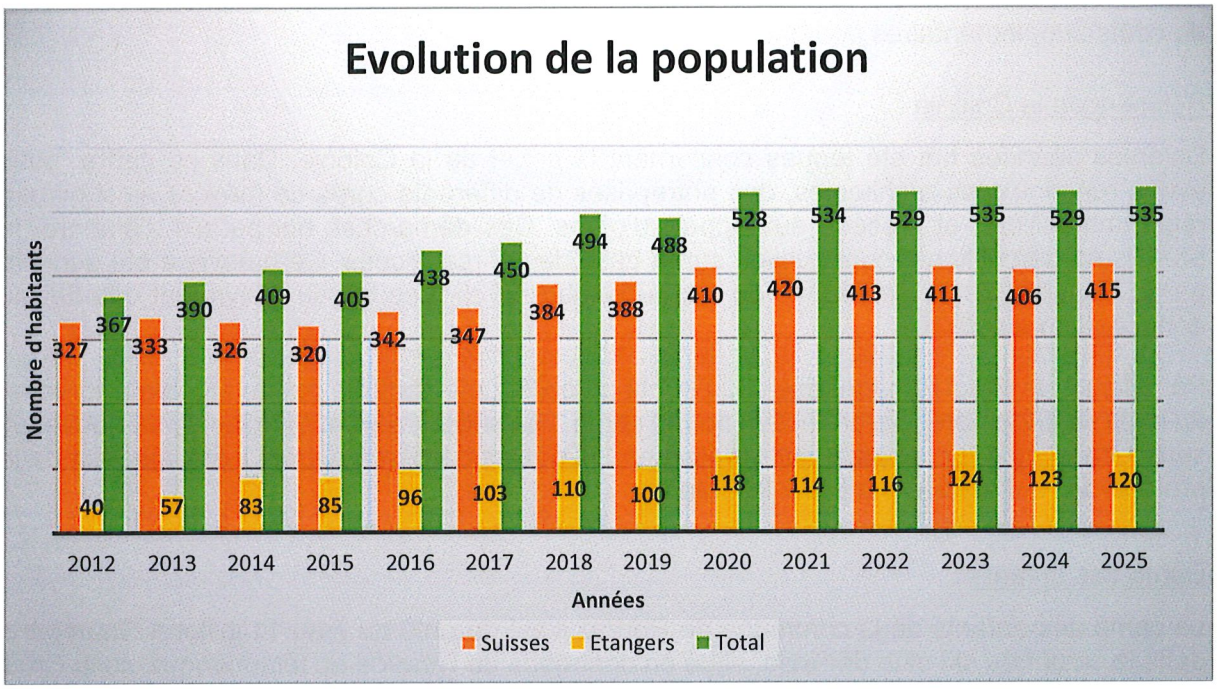
16.05.2025	Journée des communes du district de Broye-Vully
07.06.2025	Journée de l'Union des Communes Vaudoises
22.08.2025	Martelage
26.08.2025	Sortie des Aîné-e-s
04.09.2025	Rencontre des Syndics et Députés du district de Broye-Vully
13.09.2025	Journée des Jeunes
08.11.2025	Soupe à la courge à la déchetterie
15.12.2025	Fête villageoise
18.12.2025	Journée des comptes
19.12.2025	Noël à la chapelle

LE PERSONNEL COMMUNAL

Martine Godat	Greffe municipale
Dominique Perroud	Boursière et préposée au contrôle des habitants
Andreia Alves	Concierge du collège
Charly Trolliet	Employé communal jusqu'au 31.05.2025
Olivier Desmeules	Employé communal à temps partiel, responsable de la déchetterie et de la grande salle
Rexhep Hoti	Employé communal remplaçant du 1.02.25 au 31.07.2025, et à partir du 1.08.2025 en emploi fixe à 100 %.
Arnaud Desmeules	Collaborateur déchetterie.

EVOLUTION DE LA POPULATION

Année	Suisses	Etranger-ère-s	Total
2012	327	40	367
2013	333	57	390
2014	326	83	409
2015	320	85	405
2016	342	96	438
2017	347	103	450
2018	384	110	494
2019	388	100	488
2020	410	118	528
2021	420	114	534
2022	413	116	529
2023	411	124	535
2024	406	123	529
2025	415	120	535



Constructions et bâtiments :
En 2025, deux enquêtes publiques ont été enregistrées.

Collège :
Le revêtement du sol de la salle de la municipalité est en très mauvais état. Nous l'avons donc fait remplacer et avons également procédé à la restauration de la table. Dans la salle du rez-de-chaussée, le sanitaire a dû refixer deux radiateurs car l'humidité du mur a fait rouiller les fixations situées derrière l'isolation intérieure.
La poste a résilié son bail à loyer pour le 31 mai 2026.

Salle communale :
Notre nouvel employé communal a terminé les travaux entamés par son prédécesseur et a finalisé le remplacement de la barrière le long de la forêt, devant la grande salle. Par ailleurs, certains câbles de sécurité des éléments de la scène mobile présentent des défaillances. Les pièces de rechange n'ayant pas été retrouvées, notre employé communal, Olivier Desmeules, a su faire preuve d'ingéniosité en proposant et en mettant en œuvre une solution adaptée.

Chapelle :
Un bouleau a été planté sur la parcelle par une paroissienne ayant utilisé la chapelle dans le cadre d'activités de lecture de contes, et qui était accompagnée de cet arbre cultivé en pot. Celui-ci est désormais heureux d'être mis en pleine terre à Ropraz, à proximité de la chapelle, où il pourra se développer dans de bonnes conditions.

Abattoir :
À la suite d'un contrôle des services vétérinaires, des travaux de réfection des peintures intérieures de l'abattoir ont été réalisés par l'entreprise PSP de Ropraz. Toutefois, la qualité de la peinture s'est révélée insuffisante, celle-ci n'adhérant pas correctement aux murs. Nous remercions Marc Gilliéron de PSP Peintures, qui a entrepris les démarches nécessaires

auprès de ses fournisseurs et s'est mobilisé afin de résoudre cette situation sans engendrer de coûts supplémentaires pour la commune.

Bâtiment de la Colonie :

Diverses séances ont été tenues concernant le projet de la Colonie. Dans ce cadre, nous avons rencontré les architectes, des entreprises de différents corps de métiers ainsi qu'une régie immobilière, et procédé aux appels d'offres. Ces démarches ont permis d'élaborer le préavis de démolition-reconstruction sur la base des offres reçues. Ce préavis a été accepté par le Conseil lors de sa séance du 1er septembre 2025. Les travaux devraient débuter au début de l'année 2026.

Par ailleurs, le tilleul remarquable situé sur la parcelle a été contrôlé par un ingénieur forestier au mois de décembre. L'arbre est en bonne santé. Les aubans seront remplacés, de nouveaux seront installés et un élagage sera réalisé en 2026. Des barrières ont été installées afin de le protéger durant les travaux liés à la Colonie.

Camp des enfants :

Le camp des enfants de la commune de Ropraz s'est déroulé du 7 au 11 juillet à Champéry, dans le chalet du ski-club de Rolle, situé en contrebas de l'arrivée du téléphérique de la Croix de Culet, à 1'936 m d'altitude. Malgré une journée pluvieuse le mardi, la semaine s'est très bien déroulée. Les activités proposées comprenaient notamment des randonnées, des sorties à la piscine, des jeux, de la trottinette, de la pêche, de l'accrobranche, un Cluedo grandeur nature ainsi que la décoration d'un totem. Celui-ci a été installé à Ropraz, en prolongement de la route de la Forêt, à proximité de la table de pique-nique.

Le camp a réuni 24 enfants, encadrés par 5 moniteurs, ainsi que par notre cuisinière Laura qui rend son tablier après sa participation à huit éditions, nous l'a remercions chaleureusement.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PACom

Nous avons reçu la réponse du Canton, qui n'autorise pas l'ouverture de la zone industrielle des Moilles (ex-Fotolabo) aux activités de services. Seules les activités de stockage et de production de biens demeurent autorisées, ce qui rend difficile l'utilisation de la tour dédiée à des fonctions administratives.

Les arguments avancés par la DGTL pour justifier ce refus sont l'éloignement de la zone par rapport au village ainsi que sa desserte jugée insuffisante en transports publics.

Une délégation de la municipalité a rencontré la DGTL afin de défendre les intérêts de la commune. Il a notamment été relevé que la desserte en transports publics est satisfaisante, que la zone est proche de celle de Jorat-Mézières et de son centre, et que, sans ouverture aux services, une partie des bâtiments ne pourrait pas être utilisée légalement.

À l'issue de ces échanges, les services cantonaux ont admis la possibilité d'une ouverture partielle de la zone aux activités de services. Il nous appartient désormais de leur proposer une solution permettant d'autoriser ces activités, en particulier dans la tour administrative de l'ancienne usine.

Le bureau Plarel SA a été mandaté pour élaborer une proposition en ce sens.

RAPPORT DU GARDE FORESTIER

Rapport forestier 2025

Comme lors de l'exercice précédent, l'année 2025 s'est caractérisée par des conditions climatiques chaudes et humides. Cette situation exceptionnelle a favorisé une croissance soutenue des jeunes peuplements ainsi que le développement important de la végétation concurrente, notamment les ronces. En conséquence, les interventions sylvicoles dans ces jeunes peuplements ont engendré des coûts nettement supérieurs aux prévisions budgétaires. Par ailleurs, la remise en état des chantiers affectés par des conditions de sol détrempé s'est avérée plus complexe que prévu.

Malgré ce contexte humide, les attaques de bostryche se sont poursuivies dans la région sur plusieurs peuplements fragilisés par les épisodes de sécheresse des années précédentes. Ces attaques ont provoqué la mortalité prématurée de nombreux épicéas ceci avant leur maturité.

Sur le plan économique, le marché du bois a connu une évolution favorable, en particulier dans le segment des bois d'industrie. Après plusieurs années marquées par des coupes sanitaires importantes liées aux infestations de bostryche, certains pays du nord et de l'Allemagne ont réduit leur niveau d'exploitation. Cette diminution de l'offre a contribué à une hausse des prix de vente.

Les volumes exploités sur le territoire communal de Ropraz sont conformes à la possibilité annuelle. Il convient de relever que, depuis l'inventaire forestier de 2019, les volumes récoltés n'ont pas excédé l'accroissement enregistré sur la même période, garantissant ainsi une gestion durable de la ressource.

	Volume total exploité en m3	Feuillus en m3	Résineux en m3
Exploitation 2025	598	125	473
Possibilité annuelle	600	200	400
Moyenne sur 6 ans (dernier inventaire)	550	143	407

Les travaux forestiers ont été confiés aux entreprises régionales habituelles et ont été réalisés à l'entière satisfaction de la municipalité.

Durant la période estivale, des soins culturaux ont été effectués sur une surface totale de 5.61 hectares par des entreprises privées. Ces interventions, d'une ampleur égale à celles des années précédentes, ont été conduites conformément aux directives cantonales et fédérales, dans une approche de sylviculture proche de la nature et intégrant les enjeux liés au changement climatique.

Des travaux de reboisement ont également été entrepris sur certaines surfaces affectées par le bostryche. Au total, 500 plants de diverses essences ont été mis en terre sur une surface excédant 0.73 hectares, contribuant ainsi à la diversification et à la résilience des peuplements forestiers.

Enfin, le bois de feu ainsi que le bois destiné au déchiquetage ont été en grande partie commercialisés auprès de la société coopérative Bois Énergie Jorat-Broye, dont la commune est membre. Cette collaboration s'inscrit dans une volonté de renforcer l'approvisionnement régional en bois-énergie. La situation financière de la société coopérative demeure saine ; un montant d'un peu plus de chf 2'000.00 a été reversé à la commune au cours de l'exercice.

La municipalité remercie les propriétaires, locataires et utilisateur-ice-s pour leur compréhension face aux désagréments occasionnés par les travaux exécutés en 2025.

Le garde forestier : M. Rod.

EAUX

Réservoir en Barillier et source de la Moille :
Aucun problème particulier.

La mise en conformité de la source de la Moille, comprenant l'installation d'un système de mesure de la turbidité ainsi que la modification de l'emplacement des filtres à charbon actif, sera réalisée au printemps 2026.

Le fauchage de la zone de protection S1 est assuré par notre employé communal, au moyen d'une débroussailleuse à batterie, désormais utilisée pour l'ensemble des zones de protection S1.

Source de la Censaire :
Aucun problème rencontré.

Une turbidité est observée lors de fortes précipitations tout au long de l'année. Ce phénomène est toutefois normal et maîtrisé grâce aux mesures de turbidité et au système de détournement automatique des sources (arrêt des pompes).

Une étude relative à l'installation de filtres à charbon actif devra être menée au cours de la prochaine législature, conformément aux exigences du canton (OFCO).

Sources Moulin des Vaux :
Aucun problème constaté.

Les pompes existantes restent fonctionnelles. La rénovation de la STAP est prévue au début de la législature 2026–2031. Elle comprendra notamment l'installation obligatoire d'un turbidimètre, le remplacement des pompes ainsi que du système de traitement UV. Par ailleurs, la porte d'accès à la cuve, actuellement usée, devra être remplacée.

Réseau :
Le chantier de déviation de la conduite sur la parcelle n° 424 débutera au printemps 2026, afin de permettre la construction d'une villa jumelle. Dans ce cadre, une réflexion est également en cours concernant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la place du village.

Aucun problème n'a été relevé lors de la campagne d'analyses 2025.

Pour la campagne 2026, les analyses porteront sur les micropolluants, notamment les PFAS (trois paramètres), les bisphénols ainsi que les métabolites du chlorothalonil (trois composés). Cette campagne sera identique à celle de 2025, afin de permettre une comparaison et un suivi de l'évolution des différents paramètres sur plusieurs années.

AIEJ (Association intercommunale des eaux du Jorat):
Le chantier en collaboration avec les communes de Pully, Montpreveyres et l'AIEJ pour le raccordement à la Montagne du Château (Ville de Lausanne) se terminera à la fin du printemps 2026.

Un groupe de travail a été formé pour créer le plan directeur de la distribution de l'eau pour l'AIEJ, qui n'en possédait aucun jusqu'à présent. Ce plan directeur a été présenté aux Conseils intercommunaux qui a été accepté par toutes les Communes et sera transmis à l'organe de contrôle (OFCO) pour consultation et validation au printemps 2026.

L'augmentation de l'achat du prix de l'eau aux communes a été validée lors de la séance intercommunale du printemps 2024, à 0.60cts le m3, avec une entrée en vigueur le 1er janvier 2025.

En 2025, la commune a acheté 514 m3 d'eau à l'AIEJ.

Vente d'eau aux habitants de la commune de Ropraz :	39352 m3
Vente d'eau à l'AIEJ :	52983 m3
Total des ventes d'eau :	92335 m3

Les délégués de l'AIEJ sont : Stéphane Porchet (délégué de la municipalité) et Valérie Ramuz (déléguée du Conseil général).

RAPPORT DES DECHETS CARNES - MOUDON

Les comptes 2025 se bouclent en positif. Les comptes 2025 et le budget 2025 ont été acceptés à l'unanimité.

Bâtiment :

Le remplacement du palan a été effectué ainsi que l'entretien quotidien du service du Kärcher, et le détartrage du boiler.

Les travaux futurs sont : le remplacement de la porte qui sépare le local du frigo et le moteur de la chambre froide qui devra être remplacé.

Pour la villa, tous les travaux de rénovation se sont bien passés, les délais et le coûts ont été respectés.

Pour les comptes 2025, un prélèvement de chf 10'400.00 a été effectué afin de réduire la perte sur l'exercice, cette somme correspond au premier amortissement de la villa ceci amène à une perte après amortissement de chf. 12'902.00.

Employé :

Le CCSPA est toujours très satisfaits de l'employé ainsi que de ses remplaçants. Il est très appréciable de pouvoir compter sur des personnes consciencieuses. En deux mots tout va bien.

Les délégués du CCSPA sont : MM. Stéphane Porchet (délégué de la municipalité) et Willy Schwab (délégué du Conseil général).

RAPPORT du SDIS Oron-Jorat

Notre commune fait partie de l'association intercommunale SDIS Oron-Jorat. Voici quelques informations sur les mutations pour 2025 :

Mutations au 1er janvier 2025 :

152 sapeurs étaient incorporés dans les rangs du SDIS Oron Jorat, répartis comme suit :

- Mézières : 21 sapeur-e-s DPS et 17 sapeur-e-s DAP ;
- Oron-la-Ville : 43 sapeur-e-s DPS et 18 sapeur-e-s DAP;
- Palézieux : 28 sapeur-e-s DAP;
- Vucherens : 25 sapeur-e-s DAP ;

Durant l'année, 27 démissions ont été enregistrées, ramenant temporairement l'effectif à 125 sapeur-e-s. Ce chiffre reste stable par rapport aux années précédentes (36 départs en 2022; 24 départs en 2023, 29 départs en 2024).
Pour combler ces démissions, une soirée d'information et de recrutement a été organisée le 6 novembre 2025 à Oron-la-Ville, en coordination avec la journée cantonale de recrutement de la Fédération Vaudoise des Sapeur-e-s-Pompiers (FVSP).

En parallèle aux encarts publicitaires diffusés dans tout le canton par la FVSP, des affiches ont été placardées dans les différentes localités de la région. La tenue de cette séance a également été annoncée sur le site internet du SDIS Oron-Jorat, dans la presse locale et sur les réseaux sociaux. Enfin, un courrier a été adressé aux nouveaux et nouvelles habitant-e-s ainsi qu'aux nouveaux et nouvelles citoyen-ne-s pour les inviter à participer à cette soirée d'information. Au final, 13 sapeur-e-s ont été recruté-e-s en 2025.

Compte tenu de ces différentes mutations, l'effectif global au 31 décembre 2025 est en diminution par rapport à 2024, avec 138 sapeur-e-s incorporé-e-s, soit :

- Mézières : 17 sapeur-e-s DAP ;
- Oron-la-Ville : 46 sapeur-e-s DPS et 13 sapeur-e-s DAP ;
- Palézieux : 22 sapeur-e-s DAP ;
- Vucherens : 40 sapeur-e-s DAP

Comité directeur (CoDir)

Président : M. Roland Galley de Jorat Mézières
Vice-présidente : Mme Anne-Cécile Uldry d'Oron
Membres : M. Nicolas Fosserat de Maracon, M. Jérôme Auberson de Servion, et M. Stéphane Porchet de Ropraz.

Interventions 2025 :

L'année a été plus calme que 2024. Le SDIS Oron-Jorat a réalisé 97 interventions. A noter que les interventions pour des feux ont fortement augmentés, au même titre que les inondations.

La majorité des interventions ont eu lieu de jour (58%), à l'identique que l'année dernière (34% de nuit et 66% de jour). Ces alarmes concernaient principalement des feux (36%). Les inondations représentent 27% des alarmes, les pollutions quant à elles, restent assez stables.

Recenser, réparer, échanger, entretenir le matériel

Le matériel fait partie des composantes indispensables au bon fonctionnement du SDIS. Au même titre que le personnel, il assure aux citoyens et citoyennes une intervention rapide et efficace. Garantir son opérationnalité nécessite un travail quasi quotidien, réalisé par les responsables matériel des différents OI. (Organes d'interventions)

Tout au long de l'année, ce matériel a été inventorié, contrôlé, réparé ou échangé auprès de l'ECA, de façon à ce que chaque site puisse compter sur des équipements adaptés aux missions qui leur sont confiées.

Cette année encore, les livraisons de nouveau matériel sont allés bon train : l'arrivée de nouvelles garnitures de casques pour les radios dans le but d'améliorer la qualité d'écoute et de transmission des communications ; remise de nouvelles balises de détresse pour les appareils respiratoires ; acquisition de matériel spécialisé pour les interventions liées aux NAC (nouveaux animaux de compagnie).

A cela s'ajoute encore tous les consommables et autres prestations de service et d'entretien du matériel et des véhicules assurés par l'ECA et son service technique et logistique SDIS, le TLS.

Formation des recrues DPS (Détachement de Premier Secours)

Pour les OI DPS de Mézières et d'Oron, 6 nouvelles recrues ont été formées au cours de l'année 2025. Ces jeunes sapeur-e-s ont participé à 2 soirées et 3 matinées de formation qui leur ont permis de découvrir le matériel utilisé par les DPS.

Au terme de leur formation, 3 sapeur-e-s ont rejoint le DPS de Mézières au 1er juillet 2025, alors que les 5 autres ont incorporé le DPS d'Oron.

Information générale :
Prenez le temps de visiter le site internet du SDIS Oron-Jorat (Rapport d'activités 2025) vous le trouverez sous **SDIS Oron-Jorat Présentation rubrique « actualité »** il est richement illustré et très complet.
Vous trouverez tous les détails des heures d'exercices d'engagements et promotions des sapeur-e-s ainsi que le résultat du concours cantonal, et le rapport du commandant et du président du CODIR.

Nous adressons nos remerciements aux sapeur-e-s-pompiers pour leur dévouement et le temps passer pour venir secourir et aider la population.

CIMETIERE

En 2025, les cendres de Madame Hélène Fiaux ont été déposées au jardin du souvenir et Madame Pierrette Dind a été inhumée au côté de son époux.

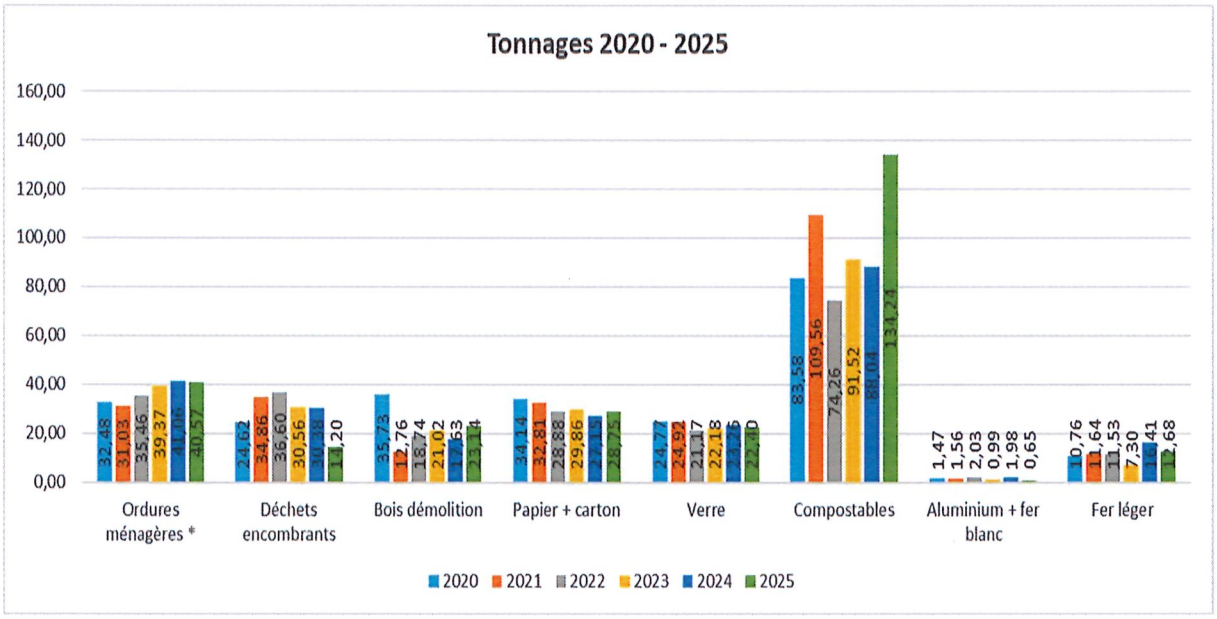
CULTES

Il y a eu 8 actes ecclésiastiques dans notre chapelle en 2025. En plus de ceux-ci, chaque 2ème mercredi du mois, il y a « Musique en liberté » à 20h.
Assemblée de paroisse de printemps, acceptation des comptes 2024 avec chf 2'244.66 de bénéfice. Ropraz était, avec Vucherens, une des deux communes vérificatrices des comptes.
Assemblée de paroisse d'automne, aucun membre de la municipalité n'a pu s'y rendre. Le principal sujet était le vote consultatif pour le regroupement des paroisses du Jorat, d'Oron-Palézieux et de Savigny-Forel (Lx) dans le cadre de la réforme Eglise 29. Pour rappel, cette réforme vise à réduire le nombre de paroisses de 86 actuellement à un nombre entre 25 et 30. Les Conseils de paroisse ont accepté l'idée de cette fusion avec les paroisses du Jorat 86.2%, d'Oron-Palézieux 86.6% et de Savigny-Forel (Lx) 100%. Le synode devra valider ces fusions. De nouvelles conventions devront aussi être faites entre les nouvelles paroisses et les communes pour la répartition des frais.
Comme de tradition, le feu de l'Avent a eu lieu le 30 novembre devant notre chapelle.

EL JIRE : le 9 mai, Assemblée générale de EL GIRE, en 2024, 211 pèlerin-e-s ont été hébergé-e-s au gîte. Un peu moins qu'en 2023 (278), probablement à cause de la météo et des travaux sur le chemin forestier qui y donne accès. En août, les travaux ont commencé pour l'agrandissement du gîte mais il reste encore chf 200'000.00 à trouver pour le financement total.

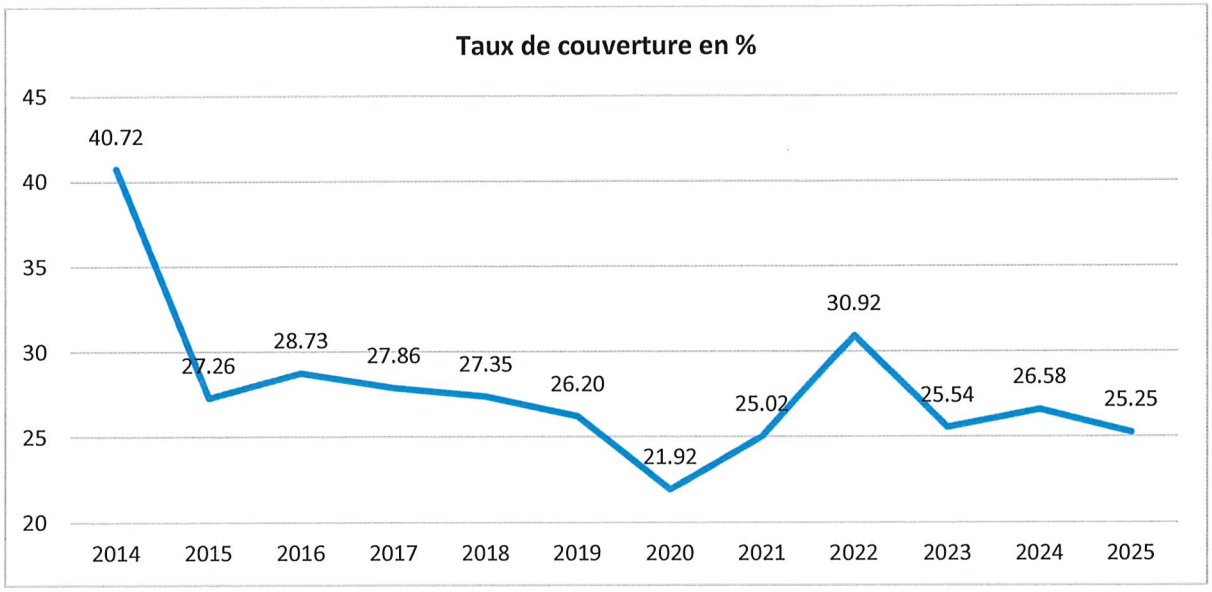
DECHETTERIE

Dans la continuité des travaux de valorisation du coin TROC fait en 2024, un néon a été ajouté pour éclairer le fond du local. Pour faire suite à l'autodiagnostic de la déchetterie que nous avons effectué fin 2023 selon les directives du canton, nous avons été audités le 13 août.
Nous attendons le retour du canton, mais nous savons déjà qu'il sera demandé des améliorations et que notre règlement sur la gestion des déchets devra être mis à jour.
Pour les quantités de matériaux récupérés en 2025, en ce qui concerne l'aluminium et fer blanc mélangés, une benne a été vidée fin 2024 et une grande benne a été mise à disposition depuis mai. Celle-ci a été vidée début 2026. Cela explique la différence de tonnage entre 2024 et 2025.
Pour les déchets encombrants, une erreur de pesage est à l'origine de la forte baisse du tonnage 2025. En réalité, il devrait se situer aux environs de 19 tonnes.
Cela reste en diminution par rapport à la moyenne des dernières années. A l'inverse, on constate une légère augmentation du bois de démolition. Nous avons battu notre record pour les branchages et le compost. Il y a toujours des variations pour ce type de déchets.

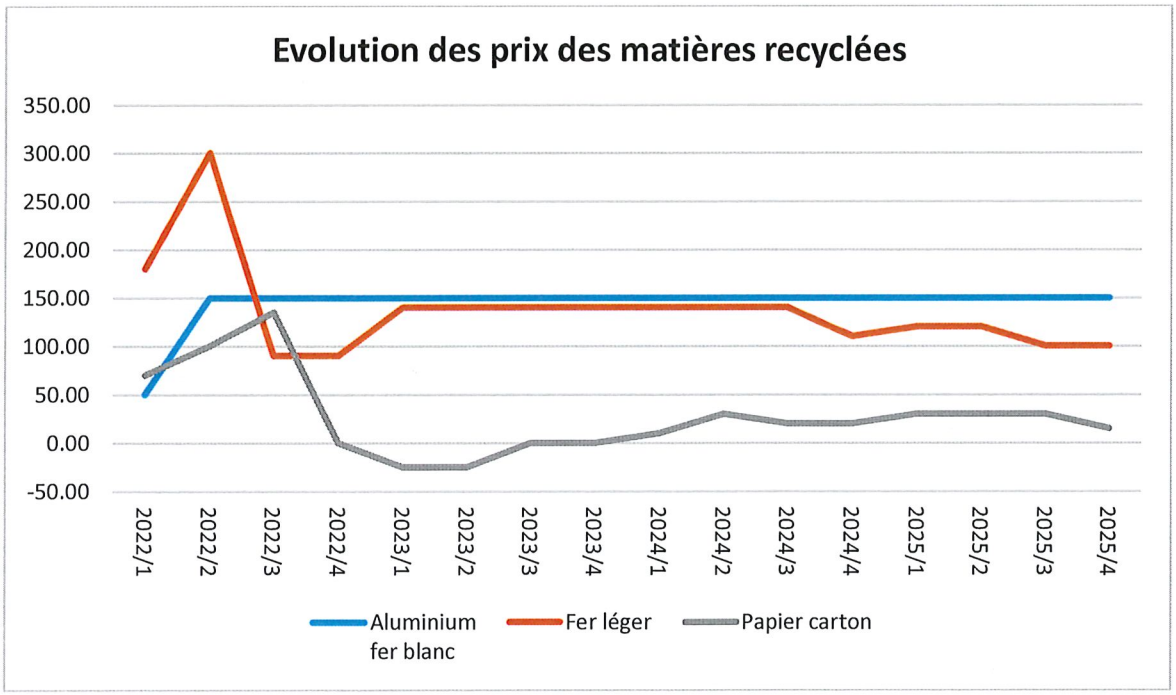


*Uniquement OM comptabilisées pour la rétrocession de la taxe au sac.

Finances :
Le prix de la tonne d'OM pour la rétrocession liée à la taxe au sac a été fixé par le Concept régional à chf 342.75 /tonne HT pour 2025 (2024, chf 345.52 /tonne HT). La taxe au sac, à elle seule, devrait légalement couvrir le 40% des coûts de gestion des déchets urbains, Ropraz arrive à 25.25% en 2025.



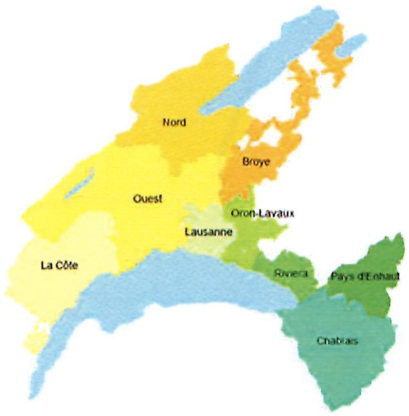
Globalement, les résultats restent stables. Ils permettent d'auto-financer ce poste, comme l'exige la loi, sans avoir à augmenter les taxes. Si l'on tient compte du renchérissement des coûts de ces dernières années, c'est plutôt positif.
Les prix de reprise des matériaux recyclés continuent de fluctuer mais avec des variations moins importantes que les années passées. Pour les métaux, il y a eu une baisse en fin d'année pour le fer léger (ferraille). Le papier-carton, qui est resté stable durant l'année a chuté en décembre passant de chf 30.00/t à chf 15.00/t.



<u>Divers</u> :
Novembre : traditionnelle soupe à la courge.
Olivier et Arnaud Desmeules s'occupent du bon fonctionnement de notre déchetterie et nous les remercions pour leur engagement, leur disponibilité et leur serviabilité envers la population.

Périmètre de gestion des déchets de la Broye (PGDB) :

Pour rappel, les périmètres de gestion des déchets ont été introduits au début des années 90 pour régionaliser la gestion des déchets et soutenir les communes dans leurs efforts de collecte et de traitement. Le canton de Vaud est divisé en neuf périmètres de gestion des déchets, chacun regroupant plusieurs communes. Ces périmètres devraient permettre une gestion plus efficace et coordonnée des déchets urbains. Celui de la Broye était inclus dans les tâches de la COREB (Communauté régionale de la Broye) et n'était pas structuré comme le canton le désire, c'est à dire avec un Comité de direction.



Vingt-trois communes de la Broye-Vully ont participé, jeudi 27 mars à Lucens, à la première assemblée générale du PGDB anciennement la Codeco (commission des déchets de la COREB). Présentation des comptes 2024 avec une perte de chf 27'000.00 couverte par les fonds de réserves. Budget 2025, perte prévue de chf 26'600.00, également couverte par les réserves. Pour les années futures, il faudra augmenter le financement qui actuellement se fait par la retenue de 10% de la ristourne sur le verre. Cette part passera probablement à 20 % comme par le passé. Ropraz a la particularité de faire partie de deux périmètres, celui de la Broye qui s'occupe concrètement de la collecte des déchets spéciaux ménagers et celui de Lavaux-Oron, dernier périmètre qui n'est pas structuré (pas de Comité directeur mais un président et un représentant au canton). Ce périmètre n'engendre pas de frais pour la commune.

SATOM :

Assemblée des communes actionnaires le 2 avril. On nous informe que les tarifs de traitement des déchets resteront inchangés pour 2026. Ils sont toujours parmi les plus bas de Suisse. En 2027, une nouvelle taxe de chf 10.00 par tonne sera perçue pour le traitement du CO2 au niveau fédéral. Cette taxe servira à financer, via une fondation au niveau national, la première installation de récupération du CO2 en Suisse. SATOM est l'une des deux usines qui pourrait le faire mais n'est pas favorite. Le 12 juin, assemblée générale à Muraz. Un nouveau membre valaisan a été élu au Conseil d'administration en la personne de Tulipan Zollinger, Conseiller municipal dans la commune de port Valais. Les statuts ont été modifiés pour respecter les changements législatifs et également permettre l'élection de membres au Conseil d'administration qui ne seraient pas des élus, mais des personnes avec des compétences spécifiques nécessaires au Conseil d'administration. Il a également été décidé de séparer la partie du chauffage à distance (CAD) en créant une société fille, ceci principalement pour des raisons fiscales. Cette nouvelle société restera entièrement en mains de la SATOM.

ASIJ

Les délégué-e-s de Ropraz à l'ASIJ sont :

Jérôme Porchet	Membre du Comité de Direction
Jördis Teitje-Girault	Déléguée de la Municipalité
Martin Rod	Délégué de la Municipalité
Julien Diserens	Délégué du Conseil général à l'ASIJ
Gabriel Liechti	Délégué du Conseil général à l'ASIJ

Au 30 septembre 2025, l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ASIJ) regroupait 1'833 élèves scolarisés dans l'établissement primaire et secondaire du Jorat (EPS du Jorat, ainsi que 54 élèves en classes de raccordement, sport/art études, en dérogation de zone ou en parapublic ceci pour une population de 14'093 habitants au 31 décembre 2024. 74 enfants de Ropraz étaient scolarisés dans l'EPS du Jorat, 59 élèves en primaire et 15 en secondaire. Il y a aussi 2 élèves en classe de raccordement ou en établissement parapublic.

Faits marquants de l'année 2025 :

L'évolution démographique et l'une des principales préoccupations du Comité de direction de l'ASIJ. Après avoir étudié et simulé l'évolution démographique de notre région, l'année 2025 s'est plus focalisée sur les moyens à mettre en œuvre pour accueillir ces futurs élèves dans l'EPS du Jorat. Un travail en interne de la commission « évolution démographique », appuyé par quelques mandats externes, a permis d'aller de l'avant avec l'idée de l'implantation d'une ou plusieurs structures modulaires sur le territoire de l'ASIJ. Les communes membres de l'ASIJ ont annoncé les terrains disponibles dans leur commune pour une implantation de telles structures. Ropraz n'a pas de terrain disponible. En décembre, un préavis pour un crédit d'étude a été présenté afin de déterminer la faisabilité sur les trois emplacements retenus. (Carrouge, Forel (Lx) et Savigny). La planification prévoit l'ouverture de cette structure ou ces structures pour la rentrée scolaire 2028. En attendant, deux classes de 1-2P ont été ouvertes à Vulliens en août et il y a toujours les deux classes de Ropraz en réserve.

Il y a une augmentation des incivilités des élèves. Ceci concerne les réfectoires, les transports scolaires et dans les villages. Mézières est particulièrement touché par ce phénomène. Une entrevue sur place a été faite avec des municipaux de Jorat-Mézières, des membres de la direction de l'EPS du Jorat, un membre du CODIR de l'ASIJ et la gendarmerie. L'effet de masse joue un rôle prépondérant dans cette situation. Il peut y avoir jusqu'à 450 élèves au même endroit. Des pistes pour enrayer le problème vont être analysées. Cet état de fait, dû à une minorité d'élèves, devra être pris en compte par les différentes parties et aura un coût financier dans les années à venir.

Les préavis présentés et adoptés par le Conseil intercommunal de l'ASIJ ont été les suivants :

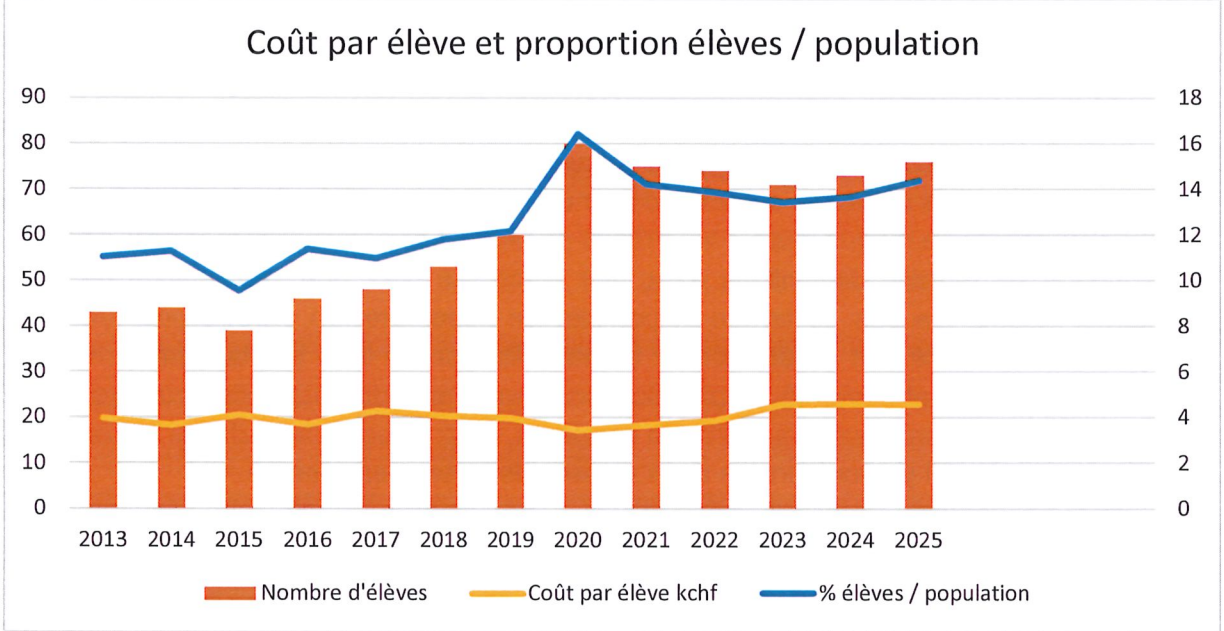
N°	Objets
01/2025	Compte 2024 et rapport de gestion 2024
02/2025	Budget 2026
03/2025	Demande d'un crédit de CHF 110'000.- concernant l'étude préliminaire de construction modulable

Finances :

Frais scolaires pour Ropraz

Année	Nombre d'élèves	Nombre d'habitants	Participation élèves	Participation habitants	Total	Coût par élève
2019	60	494	118 771	119 569	238 340	3 972
2020	80	488	158 621	117 743	276 364	3 455
2021	75	528	146 485	128 564	275 048	3 667
2022	74	534	149 130	136 647	285 777	3 862
2023	71	529	165 646	160 313	325 959	4 591
2024	73	535	171 621	163 666	335 287	4 593
2025	76	529	180 739	167 554	348 293	4 582

Montant arrondi au franc. Habitants au 31.12.2024 et élèves au 30.09.2025.



Le coût par élève pour Ropraz est de chf 4'582.81. Il est stable car les coûts de l'ASIJ ont peu augmenté et le ratio élèves/population de Ropraz est stable également.

Le budget 2026 de l'ASIJ prévoit un coût pour la commune de Ropraz de chf 388'101,92 (2025, chf 376'368.06).
Le total des emprunts de l'ASIJ au 31.12.2025 était de chf 50'948'000.00 Ce montant a diminué de chf 706'000.00 depuis la fin 2024.

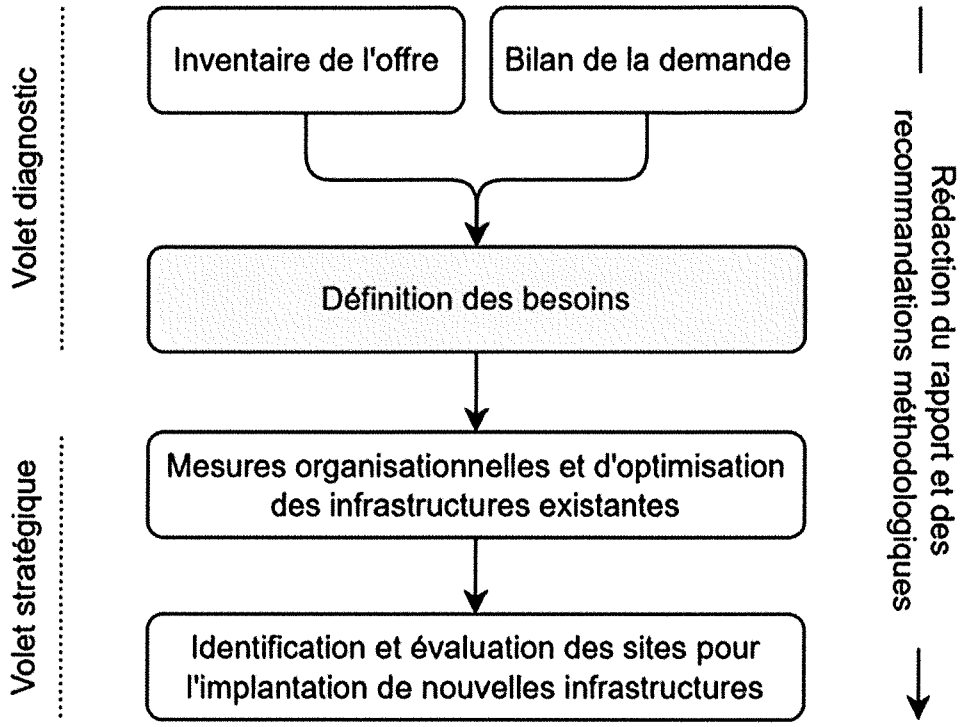
SPORTS

Football Club Jorat-Mézières (FCJM) :

Projet de nouvelles infrastructures pour le terrain de Mézières. Le 6 mai une séance entre les communes a eu lieu pour discuter du financement des infrastructures. Après discussions et réflexions, certaines communes passeront par un préavis pour payer en une fois leur part et d'autres passeront par la commune de Jorat-Mézières, qui officiera comme commune boursière. La municipalité de Ropraz a décidé prendre la seconde option et a inclus ce montant au budget. La projection faite par la commune de Jorat-Mézières et d'environ chf 4'000.00 annuels à charge de Ropraz pour l'extension des vestiaires. Ce projet n'a plus bougé depuis.

Etude-pilote sur les infrastructures sportives du haut du district de Lavaux-Oron :

Le canton a décidé de lancer une étude pilote sur les infrastructures sportives de notre région. Cette étude est financée pour une moitié par le canton et pour l'autre par les communes concernées. Ropraz a signé la convention de participation pour un coût inférieur à chf 1'000.00. Ci-dessous les buts de cette étude. Le rapport final sera connu début 2026.



TELECOMMUNICATIONS

Le 13 janvier, rencontre avec Swisscom qui nous annonce son plan de déploiement de la fibre optique pour notre commune. La technologie sera « Fiber to the Home (FTTH) », alors qu'actuellement nous avons « Fiber to the Street (FTTS) ». Les travaux commenceront en 2025 pour finir en 2026. A quelques rares exceptions, tous les bâtiments de la commune pourront être raccordés. Le 14 mai, une séance d'information à la population a eu lieu à la grande salle pour expliquer le plan de déploiement de la fibre optique pour notre commune. 3ème trimestre 2025, conclusion du contrat avec le/les propriétaires des immeubles. 4ème trimestre 2025, début des travaux. 4ème trimestre 2026, fin de la réalisation.

MOBILITE

Transports Publics :

Général :

L'horaire 2025 a profondément modifié l'ensemble de l'offre ferroviaire sur tout le canton de Vaud. Afin d'assurer une meilleure correspondance avec les trains, les horaires des bus ont également été adaptés de manière significative.

Participation financière :

La participation de Ropraz au trafic régional s'élève à chf 26'825.00 pour l'année 2025. Cette augmentation de 12 % par rapport à 2024 s'explique principalement par :

- la hausse de la contribution cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire (dont 30% à la charge des communes);

- l'augmentation des coûts du trafic régional voyageurs (TRV), liée au plus important changement d'horaire intervenu depuis 20 ans;

- l'engagement et la formation de futurs conducteurs-rices pour la ligne du tram Lausanne-Renens.

Statistique de fréquentation :

Les statistiques suivantes, relatives à la fréquentation des lignes de Car Postal de notre région, présentent des valeurs moyennes pour la période de décembre 2024 à septembre 2025.

Ligne	Voyageurs déc. 23 - sept. 24	Voyageurs déc. 24 - sept. 25	Ecart Voyageurs 24 vs 25	Ecart Voyageurs 24 vs 25 en %
10.360 - Epalinges Croisettes - Mézières VD - Servion - Lausanne Sallaz	379'025	392'997	13'972	3.7%
10.361 - Lucens - Moudon - Epalinges (direct)	57'048	132'117	75'069	131.6%
10.362 - Moudon - Mézières VD - Epalinges Croisettes	540'272	504'049	-36'223	-6.7%
10.365 - Moudon - Mézières VD - Forel - Lausanne Sallaz	370'360	368'938	-1'422	-0.4%
10.366 - Montpreveyres - Mézières VD - Vulliens - Vucherens - Syens	49'216	44'935	-4'281	-8.7%
Total	**1'395'921**	**1'443'036**	**47'115**	**3.4%**

Pour la ligne 10.362, reliant Epalinges à Moudon, la baisse du nombre de voyageurs de 6.7% par rapport à l'année précédente, s'explique notamment par une fréquentation accrue de la ligne 10.361.

Quelques points par rapport à la qualité :

- De nombreuses courses ont été supprimées en début d'année en raison d'un manque de ressources (matérielles et humaines). La situation s'est toutefois améliorée depuis la mi-avril.

- Des erreurs ont été constatées dans les tracés de certaines courses transportant des élèves; des mesures correctives ont été mises en place.

- La ponctualité globale s'est dégradée surtout au début de 2025 par rapport à l'année 2024 pour les lignes desservant Ropraz, avec un impact sur les correspondances.

- Des mesures ont été introduites afin d'améliorer le comportement et l'amabilité du personnel de conduite ainsi que le style de conduite.

Entretien des abris de bus :

- Rafraîchissement de la peinture d'un abri;

- Plusieures interventions suite à des dégradations liées à des incivilités, notamment le remplacement d'une vitre cassée ainsi qu'une poubelle arrachée et endommagée.

ROUTES

Routes communales :

1. Comme chaque année, des petites réfections sur nos routes et sur plusieurs regards ont été réalisées par notre employé communal.

Pont de la Râpe :
Les fortes précipitations de l'hiver 24/25 ont provoqué, voire aggravé, des détériorations dans la structure du pont sur la Bressonne à la Râpe. Des travaux complémentaires de réfection ont été réalisés en collaboration avec la commune de Vucherens. L'entretien de cet ouvrage est assuré conjointement par les deux communes, à parts égales.
- Plusieurs blocs d'enrochements situés sous le pont ont été remplacés.
- Des rigoles en béton ont été installées sur le pont afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales.

Abaissement de vitesse à Ussières - suite au postulat formulé par un membre du Conseil général lors de la séance du 9 décembre 2024

La Municipalité de Ropraz a adressé à la DGMR une nouvelle demande d'autorisation de limiter la vitesse maximale à 60 km/h sur un tronçon défini de la RC 548 / RC 632. L'original de ce courrier, accompagné de 19 lettres de riverains (individus, couples, familles ou des locataires d'un immeuble) a été envoyé à Mme Céline Baumgartner, voyère des routes de l'Arrondissement Centre, avec copies à M. Laurent Tribolet, responsable de la division entretien, et à Mme Nuria Gorrite, Cheffe de département des infrastructures du canton.
Mme Nuria Gorrite nous a fait parvenir un accusé de réception en nous informant qu'un examen approfondi était en cours.
Le courier de la commune de Ropraz a été précédé par une demande similaire de la part de M. Daniel Ruch, Syndic de Corcelles-le-Jorat et Conseiller national, à M. Tribolet.

ECLAIRAGE PUBLIC

Entretien et modernisation :

Deux lampadaires (trois têtes) vétustes situés sur la route de la Chapelle, dont l'un équipé de deux lampes à vapeur de mercure d'une puissance de 125 W chacune, ont été remplacés par des lampadaires autonomes (voir chapitre PECC). Les anciennes têtes et les mâts ont été retirés par la Romande Énergie.
Le remplacement d'autres lampes cassées s'est effectué progressivement par des modèles plus économes en énergie. Par exemple, un tube fluorescent a été remplacé par un tube LED à l'arrêt de bus aux Moilles. À la fin de l'année 2025, 65 % de notre parc d'éclairage public était équipé de LED.

CULTURE

La Fondation Estrée :

En 2025, cinq expositions de peintures, de collages, de dessins, de sculptures et de céramiques ont été présentées, ainsi que deux petites expositions "mise en lumière". Un membre de la municipalité est régulièrement présent aux vernissages.

Trois concerts, deux conférences ainsi que cinq ateliers ont été organisés. La commune de Ropraz a offert un soutien financier au concert lyrique contemporain de la chanteuse Béatrice Nani et de la pianiste Alice Businaro.

Association « Les amis de l'Estrée » :

La commune de Ropraz est membre de l'Association des Amis de l'Estrée et un membre de la municipalité a assisté à l'assemblée générale.
Les côtisations pour 2025 sont restées inchangées à chf 50.00 pour une personne et à chf 75.00 pour un couple. La contribution d'une entreprise ou d'une collectivité est passée à chf 100.00 en 2025.
Le comité a été renouvelé et M. Alain Gilliéron a été élu par l'assemblée en tant que nouveau président.

Le Prix Édouard Rod :

Le Prix littéraire Édouard Rod, édition 2025, a été attribué à trois jeunes coautrices, Alice Bottarelli, Stéphanie Cadoret et Marilou Rytz, pour leur fable fantastique intitulée "Voyage du Nautiscaphe et de sa cheminée dans la fosse des Nouvelles-Hébrides".

La cérémonie s'est déroulée le 22 novembre à la Fondation l'Estrée, suivie d'un apéritif. Un article de presse a couvert l'événement. Un exemplaire de ce livre est mis à disposition de la population au bureau communal. La cérémonie, subventionnée par la commune de Ropraz, est ouverte à la population de Ropraz.

La commune est membre de l'Association du Prix littéraire Édouard Rod.

Divers :

L'artiste Neele Gesa von Stürler a offert à la commune une sculpture en bois en remerciement pour la mise à disposition gratuite d'un atelier dans le bâtiment de la Colonie pendant plusieurs années.

AFFAIRES SOCIALES

APERO (Association Petite Enfance Réseau d'Oron) :

Deux assemblées générales ont eu lieu en 2025. Les comptes 2024 et le budget 2026 ont été adoptés. Les comptes 2024 se sont bouclés avec :

les charges pour l'année 2024 : chf 16'085'145.00

un bénéfice de : chf 445'491.78, attribué aux fonds de réserve,

et un total des fonds de réserve de: chf 3'976'222.07.

Un montant de chf 400'000.00 prélevé sur cette réserve a été attribué au fonds de réserve en faveur des communes, afin d'alléger la participation par habitant, fixée à chf 280.00 pour l'année 2025.

La commune fait partie de la commission de gestion et a participé à la vérification des comptes 2024.

Lors de la séance du Conseil général de Ropraz du 23 juin 2025, la Commission de gestion a déposé un postulat demandant une clarification des réserves financières de l'APERO ainsi qu'une réduction des charges communales. En réponse à ces demandes, une délégation de l'APERO est intervenue lors de la séance du Conseil du 1er septembre 2025.

Une présentation a notamment mis en évidence l'évolution des charges du réseau entre 2009 et 2024. Avec des frais mensuels de chf 1'120'599.00 pour le personnel, la direction a souligné l'importance de disposer de réserves suffisantes pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation. La répartition des réserves, leur diminution progressive à l'horizon 2030, ainsi que les projections des charges et des contributions communales sur cinq ans ont également été présentées.

Cette intervention a permis de clarifier les points soulevés dans le postulat, à la satisfaction de la commission ainsi que des membres du Conseil.

En 2025:

- 22 places de garderie ont été créées à Carrouge;
- 12 places d'accueil à midi à l'UAPE ont été créées à Servion;
- plusieurs UAPE ont augmenté leur capacité d'accueil avant et après l'école.

Le budget 2026 s'élève à chf 20'373'300.00, avec une contribution communale de chf 286.00 par habitant, après un prélèvement de chf 20.00 par habitant sur le fonds de réserve destiné aux communes.

Fondation Cherpillod (éducation spécialisée, insertion professionnelle) :

Les comptes montrent des charges de chf 5'133'408.00 et un excédent de produits de chf 308.00 pour l'année 2024. La contribution financière de la commune pour 2025 est chf 3.70 par habitant.

ARAS (Association Régionale d'Action Sociale) :

Comptes 2024 et budget 2026 : lors de deux assemblées générales les comptes 2024 avec un excédent de charges de chf 3'283.45 pour la partie « Administration » (prélevé sur le capital de l'association) et le budget 2026 avec un excédent de charges de chf 3'660.50 (à prélever sur le capital de l'Association) ont été adoptés. Les charges du budget 2026 s'élèvent à CHF 113'558.60. Ce montant inclue CHF 80'000 pour un conseiller juridique nécessaire pour mettre une nouvelle gouvernance en place. Ce poste sera payé entièrement par la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale). La participation des communes aux frais de l'administration reste à chf 0,50/habitant en 2026.

Le capital de l'ARAS BROYE-VULLY s'élevait à chf 122'017.16 au 31 décembre 2024.

Nouvelle gouvernance :

Le Conseil de politique sociale du canton (CPS) a proposé une nouvelle structure de gouvernance des régions d'action sociale. Les missions, qui sont actuellement remplies par des associations de communes, seront transférées à sept établissements régionaux d'action sociale (ERAS), autonomes et de droit public, qui reprendront le personnel actuel des associations régionales pour l'action sociale.
Chaque établissement sera doté d'un Conseil d'établissement composé de 7 à 9 membres, dont une majorité d'élues municipales ou d'élus municipaux en charge des affaires sociales complété par des représentant·es de différents domaines et compétences (du secteur social, de la santé et du monde économique), choisi·es par le Conseil d'Etablissement.
Le projet a été présenté aux représentant-e-s des communes lors d'une assemblée extraordinaire du Conseil intercommunal.

Au vu de cette réorganisation, les statuts de l'ARAS ont été modifiés afin de supprimer le but optionnel lié à la gestion de l'AFJ (Accueil familial de jour). À partir du 1 janvier 2026, l'ARAJ Broye reprendra la gestion de l'AFJ, et le solde du fonds de réserve sera transféré à l'ARAJ Broye.

TOURISME

La création de l'association Moudon Région Tourisme, initialement prévue lors de l'assemblée constitutive de janvier 2025, n'a finalement pas abouti. En effet, seules huit communes sur les quatorze sollicitées ont confirmé leur adhésion, ce qui a ramené la population concernée à 22'000 habitant-e-s, un chiffre inférieur au seuil requis pour assurer le bon fonctionnement du projet dans sa forme initiale.
Face à cette situation, une solution alternative a été proposée. Celle-ci repose sur la mise en place d'un partenariat entre la commune de Moudon et les communes souhaitant bénéficier des prestations de Moudon Région Tourisme, qui conserve ainsi son statut d'entité communale.
La commune de Ropraz a décidé d'adhérer à cette structure modifiée sous les conditions suivantes :
– conclure un partenariat initial d'une durée de trois ans (au terme de cette période, la convention peut être résiliée moyennant un préavis d'une année);
– participer financièrement à hauteur de chf 3.50 par habitant-e par année.

L'Office du Tourisme de Moudon s'est engagé à offrir les prestations prévues dans le projet initial de régionalisation aux communes partenaires ainsi qu'à l'ensemble de leurs prestataires, sans contribution financière de leur part.
Contrairement à ce qui était envisagé initialement, les communes partenaires ne versent ni la taxe de séjour ni la taxe sur les résidences secondaires à l'Office du tourisme.

Une commission consultative du tourisme, réunissant toutes les communes partenaires a été mise en place. Deux séances se sont tenues en 2025, auxquelles Ropraz a participé.

Dans le cadre de ce partenariat, Moudon Région Tourisme a organisé un parcours intitulé "Sur les pas de Jacques Chessex" à travers Ropraz. Une trentaine de personnes ont pris part à cette visite, enrichie par les interventions de deux guides qui ont partagé de nombreuses informations intéressantes. Á cette occasion, deux prestateurs locaux - l'Estrée et le Café La Poste - ont été mis à l'honneur.
Par la visibilité offerte sur son site, Moudon Région Tourisme met en valeur sept prestataires de notre commune : la Brasserie du Jorat, la ferme de Mélèze, la Fondation l'Estrée, la Forge de Ropraz, le café La Poste, Stacha's House et le Mohair du Jorat.

PECC (Dicastère partagé entre tous les municipaux) :

La troisième année de la phase 2 du "Plan Energie et Climat Communal" a été mise en œuvre tout au long de l'année 2025 avec l'appui de notre mandataire, Annick Gilliéron Environnement, y compris deux séances de la municipalité avec la mandataire pour un suivi des actions réalisées.

Actions transversales – mesures 3, 4 et 6

- Soutien (communication, locaux) à la deuxième édition du vide-grenier organisé par deux citoyennes;
- Participation à plusieurs rencontres d'échanges d'expériences, d'information ou de formations autour des thématiques du PECC avec la participation de la population;
- Publication de plusieurs articles en lien avec les thématiques du PECC dans le Journal de Ropraz;
- Participation des Municipaux et/ou de l'employé communal à des formations sur le thème de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, de la protection du patrimoine arboré et de l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments ;
- Promotion de la mise à disposition de la vaisselle réutilisable aux privés;
- Amélioration de l'éclairage à l'espace ressourcerie de la déchetterie;

Actions « Energie et Mobilité » – mesures 11, 12 et 15

- Poursuite des démarches pour la rénovation de la Colonie (appels d'offres, augmentation du plafond d'endettement, rédaction d'un préavis et organisation du démarrage des travaux);
- Remplacement de 2 candélabres dont les luminaires étaient en fin de vie par des modèles autonomes en énergie (alimentés par de l'électricité solaire) à la route de la Chapelle; les nouveaux luminaires sont systématiquement réglés avec un abaissement fixe (à 30% entre 23h et 5h);
- Extinction partielle des luminaires pendant la Nuit des Perséides (12 au 13 août 2025);
- Le programme communal de promotion des énergies renouvelables a permis de subventionner deux installations photovoltaïques privées à Ropraz.

Actions d'adaptation aux changements climatiques – mesures 17, 18 et 21

- Reconduite du plan de gestion différencié d'entretien des espaces verts communaux (2ème année) et installation de panneaux de sensibilisation sur les zones concernées au centre du village;
- Suivi de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur les parcelles communales;
- Actualisation du plan canicule avant l'été.

Journée de la démocratie

Dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie du 15 septembre, la municipalité a accueilli les jeunes habitant-e-s pendant une heure afin de leur présenter les principes démocratiques et de répondre à leurs questions. Trois enfants, âgés de six à douze ans, ont saisi cette occasion non seulement pour poser leurs questions, mais aussi pour partager leurs idées sur des sujets qui les concernent.

JOURNAL DE ROPRAZ

Trois éditions du Journal de Ropraz ont été publiées en 2025.

EPURATION

L'entente intercommunale de Corcelles-le-Jorat et Ropraz reste en fonction pour gérer les conduites des deux villages jusqu'à la STAP (station de pompage de Ropraz).

Le calcul de la taxe annuelle pour 2025 est basé sur les frais effectifs du 1er au 31 décembre 2025.

La taxe annuelle par habitant a été fixée à chf. 192.00 par EH (équivalent habitant).

Les délégués du SIEMV sont : Daniel Henry (membre du Comité directeur), Stéphane Porchet (délégué de la municipalité), MM. Hubert Girault et Simon Gilliéron (délégués du Conseil général).

Régionalisation EMB (épuration moyenne Broye) :
Le projet avance selon le planning établi. Le délégué pour EMB est : M. Daniel Henry (délégué de la municipalité).

CONCLUSION

La municipalité souhaite exprimer sa vive reconnaissance à l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail accompli, ainsi que pour l'engagement, la disponibilité et le professionnalisme dont chacun fait preuve au quotidien. Elle adresse en particulier ses remerciements à Charly Trolliet pour ses nombreuses années de service dévoué au sein de la Commune, nous lui souhaitons une belle retraite.

Consciente de l'augmentation constante des exigences et des contraintes de délais souvent soutenues, la municipalité souligne que le bon fonctionnement de la Commune repose sur l'implication et la contribution essentielle de toutes et tous.

Elle tient également à remercier les membres du Bureau du Conseil ainsi que ceux du Conseil général pour la qualité des échanges, la collaboration constructive et l'implication dont ils font preuve.

Les décisions politiques et financières sont prises avec le souci permanent de répondre au mieux aux intérêts de la commune, dans le respect du cadre légal et réglementaire, tout en s'appuyant sur une approche pragmatique et empreinte de bon sens.

L'année 2025 a été marquée par des dossiers complexes et des enjeux exigeants. L'expérience acquise au fil de leur traitement a permis de renforcer les compétences et la capacité d'adaptation de la municipalité, confrontée à un nombre croissant de sollicitations et

de défis. Elle s'efforce néanmoins d'apporter des réponses équilibrées, cohérentes et adaptées à chaque situation.

Enfin, Daniel Henry adresse ses remerciements à ses collègues pour leur engagement constant et leur disponibilité, tant en journée qu'en soirée. Ces remerciements s'étendent également à leurs proches, pour leur compréhension face aux nombreuses sollicitations, séances et représentations liées à l'exercice de leur fonction.

En conclusion, la municipalité vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, et vous demande d'accepter le présent rapport de gestion, tel que présenté.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la municipalité demande au Conseil général de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Ropraz

- vu le préavis municipal n° 01/2026 du 27 avril 2026,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accepter le présent préavis sur le rapport de gestion de la commune pour l'année 2025.

Le présent préavis a été adopté par la municipalité dans sa séance du 27 avril 2026.

Au nom de la municipalité

Le Syndic :

Daniel Henry

MUNICIPALITÉ DE ROPRAZ

La Secrétaire :

Martine Godat